DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
VILLE DE CERET

ARRÊTÉ N° 963 / 2026

PORTANT AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Escola de Catala
2ème autorisation pour 2026

Le Maire de la Ville de Céret,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2,
VU les articles L3321-1 et L 3335-4 du Code de Santé Publique,
VU l'arrêté préfectoral du 17 décembre 2021 portant règlement de police des débits de boissons dans le département des Pyrénées-Orientales,
VU la demande en date du 24 septembre 2026, présentée par Madame Jeanine CERDA représentant l'association « Escola de Catala » domiciliée 6 boulevard Maréchal Joffre à Céret,

ARRETE

ARTICLE 1 – L'Association « Escola de Catala » est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire du premier et troisième groupe à l'occasion d'une soirée musicale pour les 50 ans de l'association organisée à la salle de l'union à Céret **le samedi 7 novembre 2026, de 20h30 à 00h00.**

ARTICLE 2 - Conformément à la loi, les boissons mises en vente sont limitées à celles comprises dans les groupes 1 et 3 tels que les définit l'article L3321-1 du code de la santé publique, soit :

« 1° - Boissons sans alcool : eaux minérales ou gazéifiées, jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, de traces d'alcool supérieures à 1,2 degré, limonades, sirops, infusions, lait, café, thé, chocolat ;
3° - Boissons fermentées non distillées et vins doux naturels : vin, bière, cidre, poiré, hydromel, auxquelles sont joints les vins doux naturels, ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant 1,2 à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur, apéritifs à base de vin et liqueurs de fraises, framboises, cassis, cerises, ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur. »

ARTICLE 3 - La vente d'alcool devra strictement respecter la législation en vigueur, notamment en ce qui concerne la protection des mineurs, la prévention de l'ivresse publique et le maintien de l'ordre. Il est formellement interdit de servir de l'alcool aux personnes de moins de 18 ans.

ARTICLE 4 - L'association organisatrice devra mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir la sécurité, l'ordre et la salubrité publique pendant toute la durée de la manifestation.

ARTICLE 5 - En outre, l'organisateur devra respecter les dispositions de l'arrêté préfectoral relatif à la prévention des nuisances sonores et de la lutte contre les bruits de voisinage.

ARTICLE 6 - Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication.

ARTICLE 7 - Monsieur le Maire de Céret, Monsieur le Responsable de la Police Municipale et Monsieur Le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de Céret sont chargées de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé(e).

Fait à Céret, le vingt-quatre septembre deux mille vingt-six,

Pour Le Maire, par délégation,
Denis DUNYACH, Adjoint à la sécurité

MAIRIE DE CERET * POLICE MUNICIPALE * RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Maire,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

ASSOCIATION : Escola de Català de Ceret
ADRESSE : 6 Bd Maréchal Joffre
66400 Ceret
TELEPHONE : 06 70 01 39 37

ADRESSE MAIL : jeanmiesceda@outlook.fr

A Céret, **le** 24.09.2026

Monsieur le Maire,

Je soussigné(e) Cerda Jeanmiese (*nom, prénom*), **agissant au nom de l'association** l'escola de Català de Ceret 6 Bd Maréchal Joffre 66400 Ceret (*nom et adresse*), **en qualité de** Co présidente (*fonction*), **ai l'honneur de solliciter l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire**.

Ce débit temporaire de boisson sera installé à salle de l'union (bas de l'entrée) (lieu précis), **du** 07.11.2026 (date de début de la manifestation) **à** 20 **H** 30 **au** 07.11.2026 (date de fin de la manifestation) **à** 24 **H**, **à l'occasion de la** soirée musicale pour les 50 ans de cours de catalan pour adultes (indiquer la nature de la manifestation).

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Président,
(ou toute autre personne habilitée à faire la demande. Dans ce cas précis, précisez la fonction)

Cerda co présidente

963-2026 p.126*

DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE ☐ **ACCORDÉ**
☐ **REFUSÉ**

CERET, le

MICHEL COSTE
MAIRE DE CERET

MAIRIE DE CERET * POLICE MUNICIPALE * RÉPUBLIQUE FRANÇAISE